



Compte-rendu de CAP

Corps des chefs de travaux d'art

Séance du 14 juin 2012

1- Approbation du nouveau règlement intérieur de la commission administrative paritaire.

Certaines précisions sont ajoutées notamment aux articles 3 et 5. L'idée principale étant d'harmoniser les conditions de travail des préparations en CAP. Les convocations vont désormais être transmises électroniquement. Mais dans la mesure où certains élus ont évoqué des difficultés à accéder à Sémaphore, les dossiers continueront à être envoyés par courrier aux membres élus du personnel. Sur Sémaphore seuls les membres de ces CAP auront accès aux dossiers.

2- Approbation du procès verbal du 20 Décembre 2011.

Le procès verbal est adopté après une modification.

3- Titularisation.

Madame Céline Blondel-Henquez du Musée du Louvre est proposée pour une titularisation dans le corps des chefs de travaux d'art.

Un avis favorable est donné pour cette titularisation. Félicitations à notre collègue.

4- Mutations.

Trois mouvements sont soumis à la CAP.

- Madame Blondel-Henquez obtient un avis favorable de la direction d'origine (Musée du Louvre) et de la direction d'accueil (Musée et domaine national de Versailles).

Cependant le ministère nous informe que sa mutation effective ne se fera que sous réserve des disponibilités budgétaires, l'impact budgétaire allant d'un T3 (établissement public) sur un T2 (ministère).

Nous ne pouvons donc pas communiquer la date d'entrée dans son nouvel établissement. Une réponse devrait lui être faite par la direction des ressources humaines de son établissement d'origine.

Monsieur Kerbellec Michel obtient un avis favorable (Archives Nationales Pierrefitte).

Monsieur Paturange Marc obtient un avis favorable (Archives Nationales Pierrefitte).

Pour information, madame Prévost Agnès est maintenue sur le site des Archives Nationales Paris.

5 - Réductions d'ancienneté au titre de l'année 2011.

Le nombre de mois de réductions à répartir est de 86.

64 fiches d'entretien sont arrivées au ministère. Au fur et à mesure d'autres fiches sont attendues.

Nous évoquons ce problème récurrent de la disparité des dossiers concernant les agents pour les notations. Disparité dans les appréciations, dans les entretiens et dans le rendu des dossiers, ce qui peut s'avérer extrêmement préjudiciable.

Questions diverses –

Echanges sur les réunions concernant la revalorisation de la filière des métiers d'Art.

La CGT abordera ces points lors des prochaines réunions et revendique une évolution substantielle de la carrière des chefs de travaux d'art.

(Re)Valorisation et (R)évolution de la filière métiers d'art, c'est parti !

A la demande de la CGT les organisations syndicales ont été reçues le 9 mai au Ministère afin d'entamer le travail sur l'avenir et l'évolution de notre filière des métiers d'art.

Cette première réunion faisait suite au mouvement des personnels entamé depuis le début de l'année, et les engagements du ministre du mois de mars dernier.

Quatre axes de travail seront abordés lors de réunions thématiques qui devraient déboucher sur des propositions d'évolution:

- Valorisation de la filière et de ses spécialités ;
- Emploi et recrutement (gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences) ;
- Statutaire ;
- Régime indemnitaire (primes).

Ces travaux dureront plusieurs mois, et des mesures concrètes aux effets visibles devront être prises avant leur issue. Nous ne connaissons pas pour l'instant quels seront les moyens financiers mis à disposition pour financer ces mesures.

Il est inutile de rappeler que la CGT s'investira pleinement dans ce mandat, afin de préserver, de valoriser, de développer cette filière unique, propre au ministère de la culture. **Il est grand temps que les grands discours soient suivis d'actes concrets.** Nous avons besoin qu'une réelle politique de recrutement et de formation s'appuyant sur les besoins liés aux missions soit entreprise, qu'un véritable plan de repyramidage garantissant de réelles évolutions de carrière soit mis en place et les régimes indemnitaires soient enfin réévalués, réduisant ses inégalités au sein de la filière comme au regard de corps équivalents..

La première réunion spécifique sur « le chantier indemnitaire » est convoquée pour le 12 juin.

Nous vous tiendrons informé(e)s régulièrement de l'avancée des travaux basés pour notre part sur les axes revendicatifs décidés lors des réunions mensuelles d'informations et la plate forme revendicative CGT.

Revalorisation De la filière métiers d'art (épisode 1)

Compte rendu de la réunion

indemnitaire du 12 juin

Il ne nous a été fourni que tardivement une doc avec un relevé des moyennes des primes servies par structures. Cette doc sera complétée prochainement car il manque les éléments DRAC, BNF, Louvre soit près de 40 % des données.

Nous avons essentiellement parlé de la méthode sans savoir quels seront les moyens budgétaires dont disposera l'administration. Nous aurons plus d'éléments en août lorsque les éléments du budget seront connus (triennal), sans parler que nos interlocuteurs attendaient la composition du gouvernement liée aux résultats des législatives.

Les mesures indemnitaires toucheront toutes les catégories (C, B et A), seront effectives à partir 2012 dans un cadre pluriannuel. La prime de fonction et de résultat (PFR) ne devrait pas être mise en place sur notre filière.

Plusieurs méthodes nous ont été proposées:

- augmenter la moyenne des primes des corps
- réduire les inégalités entre structures
- réduire les inégalités dans la même structure.

Nous avons ensuite présenté la plateforme CGT mise en place suite à la commission des métiers d'art, et présentée aux collègues dans les AG qui nous ont donné mandat (ce que nous avons rappelé en séance):

- pas d'application de la PFR
- prime plancher de 3600 euros pour toute la filière avec évolution tout au long de la carrière
- augmentation des primes d'encadrement
- augmentation des primes pour travaux dangereux salissants et insalubres
- évolution de la grille des chefs de travaux d'art.

Nos interlocuteurs pensent que les 3600 euros seront difficilement applicables en catégorie C en raison des moyennes servies sur les autres corps de C du Ministère. Par contre ils souhaitent savoir qu'elles seront nos priorités de revalorisation. Nous affinerons nos positions, mais les plus mal lotis devraient être les premiers servis, mais sans oublier les autres agents. La priorité est bien d'aller vers des primes de corps uniformes sans modulation, et ce peu importe où l'agent exerce ses fonctions. Il va sans dire que nous avons rappelé le besoin d'un repyramidage de la filière qui permettrait un meilleur déroulement de carrière, même si ce n'était pas le sujet du jour. Une prochaine réunion du groupe où des simulations intégrant nos revendications nous seront présentées (impact financier) aura lieu début juillet.